

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1154-20

#### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES AINSI QUE L'ACQUISITION DE VÉHICULES**

Avis public est donné à toute personne que :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 17 mars 2020, le conseil municipal de Chelsea a adopté le règlement portant le numéro 1154-20 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux de voirie et d'infrastructures ainsi que l'acquisition de véhicules ».
2. Lors d'une séance du conseil tenue le 7 avril 2020, le conseil municipal de Chelsea a adopté la résolution portant le numéro 109-20 confirmant le projet ci-haut mentionné comme étant prioritaire.
3. En raison des circonstances exceptionnelles entourant la pandémie de la COVID-19, la période d'enregistrement est remplacée par une consultation écrite.
4. Le règlement numéro 1154-20 peut être consulté sur le site web de la Municipalité de Chelsea au [www.chelsea.ca](http://www.chelsea.ca) à partir de l'avis dans la section « Avis publics » à compter de la publication de cet avis.
5. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel à [c.seguin@chelsea.ca](mailto:c.seguin@chelsea.ca) ou par courrier à Direction générale, Municipalité de Chelsea, 100 chemin Old Chelsea, Chelsea (Québec) J9B 1C1, durant une période de 15 jours suivant la publication de cet avis.

**DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2020.**



---

Me John-David McFaul  
Directeur général et Secrétaire-trésorier